

WIZERNES



Réuni le 27 Septembre 2016 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -

- Le Conseil Municipal :

➤ Prend acte des comptes rendus techniques et financiers de l'année 2015 suivants, sans observation ni remarque, qui seront mis à la disposition du public, en Mairie :

- ✓ Salle Culturelle d'Agglomération Daniel Balavoine,
- ✓ Contrat de partenariat public-privé pour la réalisation d'un centre aquatique et d'une salle de spectacles/congrès,
- ✓ Exploitation d'un complexe sportif, culturel et événementiel,
- ✓ Collecte et traitement des déchets ménagers,
- ✓ Gestion et animation de la pépinière d'entreprises,
- ✓ Exploitation de la maison du marais,
- ✓ Gestion de la fourrière pour animaux,
- ✓ Exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO,
- ✓ Gestion de l'Office de Tourisme de pôle de la région de Saint-Omer,
- ✓ Exploitation du réseau de transports urbains collectifs,
- ✓ Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage de Arques - Blendecques, de Longuenesse et de l'aire de grand passage de Saint-Omer.

➤ Émet un avis favorable à la modification des statuts de la CASO dans le cadre de la fusion des communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie, du Pays d'Aire et de la communauté d'agglomération de Saint-Omer à compter du 1^{er} Janvier 2017.

- Fusion des communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie, du Pays d'Aire et de la communauté d'agglomération de Saint-Omer -

Le Conseil approuve que le futur siège de la nouvelle intercommunalité soit situé 4, rue Albert Camus à Longuenesse, que son nom soit Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, et que son conseil communautaire soit composé de 96 sièges, répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

- Modification des bureaux de vote -

Afin de rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau de vote, un nouveau découpage géographique est adopté. Il est également décidé de modifier la localisation de ces bureaux, à savoir : 1^{er} bureau, (bureau centralisateur), Mairie, Place Jean Jaurès, 2^{ème} bureau, école primaire rue H. Lévy Ullmann, 3^{ème} bureau Ecole de Musique rue François Mitterrand.

- Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais -

Le Conseil se prononce favorablement sur la modification des statuts de la FDE 62.

- **Service d'assainissement** -

La Compétence assainissement ayant été déléguée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer depuis le 1^{er} janvier 2016, il est décidé de mettre fin à la convention passée avec le SMEVEM dans le cadre de l'établissement des factures relatives à la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} Juillet 2017.

- **Béguinage rue Édouard Leducq** -

Le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession des espaces verts, de la voirie et des réseaux du béguinage, sollicitée par la Société Pas-de-Calais Habitat, sous réserve que cet organisme réalise la reprise du raccordement de l'éclairage du béguinage sur le réseau d'éclairage public, ainsi que la suppression du point de comptage EDF.

- **Travaux d'assainissement** -

Le Maire est autorisé à rembourser à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer une subvention indûment perçue par l'agence de l'eau, pour des travaux réalisés par la CASO sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

- **Occupation du domaine public par un particulier** -

Le Conseil municipal autorise un particulier à jouir d'une partie d'un terrain communal jouxtant sa propriété, sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 20 € et de son engagement à entretenir ce terrain.

PERSONNEL

- **Service civique** -

Le conseil émet un avis favorable au principe de l'accueil de jeunes en service civique au sein de la Commune de Wizernes.

TRAVAUX

- **Travaux de voirie rue des Lauques** -

Dans le cadre des travaux de voirie, de borduration et d'assainissement eaux pluviales rue des Lauques entrepris par la Commune d'Hallines, le Maire est autorisé à signer une convention avec la Commune d'Hallines, définissant les conditions de réalisation et de financement des travaux qui se situent sur le territoire de la Commune de Wizernes, d'un montant de 10 103,50 € H. T.

URBANISME

- **Résidence du Val de Wisques** -

Suite à la décision prise de rétrocéder les parcelles de la SEM ACED à la Commune, afin de poursuivre l'aménagement du lotissement, le Conseil Municipal fixe le prix des parcelles destinées aux différents bailleurs sociaux ainsi que celui des 18 parcelles de lots libres encore disponibles.

FINANCES

- **Bibliothèque municipale** -

Il est décidé de réviser les droits d'inscription à la bibliothèque pour les adultes, et de les porter à 4 € pour les wizernois et à 7 € pour les non wizernois.

- **Décision modificative** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général nécessaires au paiement de certaines dépenses engagées.

- Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1 541 500 €, composées essentiellement d'opérations d'ordre. En fonctionnement il fait apparaître un montant de dépenses de 2 858 800 € correspondant aux frais de terrains, d'études, de notaire, de travaux et de voirie, et un montant de recettes 3 484 800 € qui seront réalisées par la vente des parcelles aménagées, par une opération d'ordre, ainsi que par une subvention exceptionnelle à hauteur du prix des terrains à aménager.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur HERBERT informe les conseillers :

- que l'autorisation d'effectuer les travaux d'effacement de l'ouvrage hydraulique situé sur la rivière sur le site ARJOWIGGINS a été retirée par arrêté préfectoral,
- que dorénavant le colis des aînés sera différent pour les personnes vivant en couple et les personnes seules. Il sera accompagné d'un document de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer reprenant les différents services rendus aux personnes âgées par la CASO.

Monsieur EVRARD informe les conseillers des travaux effectués dans le cadre de l'aménagement foncier et précise que les chemins sont réalisés, mais qu'ils sont réservés aux agriculteurs riverains.

Monsieur SACÉPÉ fait part de l'état d'avancement des travaux d'éclairage public à l'Argilière, et précise qu'ils devraient être terminés début novembre.

Monsieur DENIS informe que les travaux de remplacement des canalisations eau potable vont se poursuivre rue Louis Braille, après la rue du Foyer, et que la fin des travaux est prévue pour la mi-décembre.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués l'état du sentier de la rivière jaune, ainsi que le chantier des travaux de la rue du 8 Mai.

Le Maire,



Daniel HERBERT